

**Procès-verbal de la**  
**Séance ordinaire du 8 décembre 2020**  
**Conseil d'établissement de l'école secondaire Jeanne-Mance**

**Sont présents :**

Parents : Céline Bellot, Séverine Haiat, Virginie Fortin, Dimitri Da Silvera, Dominic Labranche, Marie-Claude Belland

Enseignants : Karine Charobert, Claude Leblanc, Pascal Planeille, Amélie Vallières, Jean-Antonio Jacques,

Élèves :

Représentant(s) de la communauté : Joelle Dalpé, M. Dussault

Directeur: Olivier Roy

Invités : Gaëlle Planquois, Mme Saldana

**Sont excusés :**

---

**La réunion a débuté à 18 h sur la plateforme TEAMS**

**1. Accueil** (Vérification du quorum, prise des présences, moment de réflexion, nomination d'un secrétaire)

Madame Bellot, présidente du CÉ fait l'accueil et vérifie le quorum et les présences.

**2. Présentation du projet d'ordre du jour du 8 décembre 2020 Adoption**

Madame Bellot présente le projet d'ordre du jour et propose la modification du point 6 (modification au code de vie) en point 1. Mme Charobert appuie, et secondé par Monsieur Planeille

**3. Modification au code de vie 2021-2022 Approbation**

M. Roy rappelle le processus de la modification au code de vie : il concerne la proposition de l'uniforme complet à partir de la rentrée 2021 (septembre)

- proposé par les enseignants
- soumis au CÉ pour approbation

M. Roy rappelle que les parents ont été consultés à ce sujet lors d'une rencontre par visio-conférence le 1<sup>er</sup> décembre 2020, à laquelle une trentaine de parents ont participé.

Il rappelle également que les étudiants ont été consultés sur le sujet (les étudiants ont reçu un questionnaire par courriel) : Le taux de participation a été de 57% ce qui représente 529 élèves (sur 929 élèves) : 73% des étudiants ont déclaré être contre le port de l'uniforme complet et 27% ont déclaré être pour le port de l'uniforme complet.

M. Roy précise que si le port de l'uniforme complet est adopté, la collection sera choisie par le Conseil des élèves. Il précise également que à l'école secondaire Papineau, 10 à 15 % des élèves étaient pour le port de l'uniforme complet.

M. Dimitri Da Silveira (parent) prend la parole : une grosse majorité des étudiants a voté contre le port de l'uniforme complet, il précise que lui penche en faveur de la décision des élèves, s'interroge sur les avantages d'imposer aux élèves l'uniforme complet. Il précise que d'aller à l'encontre du vote des élèves serait mal reçu par les élèves.

M. Roy rappelle les deux avantages principaux du port de l'uniforme complet (avantages qu'il avait déjà exposé lors de la consultation des parents du 1<sup>er</sup> décembre) :

1. La sécurité  
C'est ce qui ressort beaucoup. Un individu a pénétré à l'intérieur du bâtiment. Les manteaux et vestes portés en hiver ne permettent pas toujours d'identifier clairement les élèves.
2. Favoriser l'inclusion de tous les élèves. Éviter toute discrimination concernant l'apparence

Gaëlle Planquois (parent) réagit en précisant qu'on est tous différents, qu'on veut lisser les étudiants, elle n'est pas sûre que ce soit une bonne chose et ne pense pas que le port de l'uniforme complet réduise les inégalités. Mme Béland (parent) précise que lors de la consultation des parents, une majorité des parents présents (10 sur la trentaine présents) a déclaré être contre le port de l'uniforme complet. Une lettre a été envoyée au CÉ d'un parent s'opposant également au port de l'uniforme complet. Mme Béland Marie-Claude regrette que cette lettre n'ait pas été partagée à l'ensemble des membres du CÉ. Les parents ont fait le choix de l'école publique et non de l'école privée. Mme Béland précise qu'ajouter le port de l'uniforme complet en pleine pandémie c'est ajouter aux problèmes d'anxiété, de sommeil que connaissent certains enfants. Changer de pantalons suivant les différentes saisons est déjà un vrai défi pour certains élèves. Mme Béland s'inquiète des conséquences du port complet de l'uniforme. Elle relate que certains parents lui avaient précisé que si l'uniforme complet était voté, ils penseraient à changer leur enfant d'école. Mme Béland demande donc un statu quo pour l'année qui vient.

Mme Bellot Céline pense que le principe de l'uniforme complet est une opportunité pédagogique et éducative. Cela peut limiter les inégalités sans les masquer : tout le monde est semblable. Il va falloir travailler pour apprendre aux élèves la diversité et les inégalités. Ce n'est pas l'apparence qui compte mais leur personnalité. Soutenir une logique éducative.

Plusieurs parents approuvent le principe de la friperie mais qui n'est pas liée selon eux au port de l'uniforme complet. La friperie pourrait être mise en place quel que soit le résultat du vote. Si mise en

place de la friperie, le morceau d'uniforme (haut et/ou bas) serait à 10\$ et la priorité serait donnée aux familles dans le besoin.

M. Planeille, enseignant, intervient en précisant qu'au début il était partagé, que le choix est ambigu, qu'il est sensible à la libre expression des jeunes, que l'uniformisation lui déplaît. Mais qu'il est également sensible au côté plus égalitaire, à la notion de partage et d'échange : les vêtements de l'école seront recyclables, et de ce fait la friperie peut diminuer les inégalités sociales. Projet de la friperie appuyé par Mme Béland et Mme Haiat, mais projet pouvant totalement se dissocier du port complet de l'uniforme.

Monsieur Da Silveira (parent) pense selon les dires de sa maman elle-même enseignante que « si un enfant est riche ou pauvre, ça se sait ». Un uniforme ne changera rien. Selon Mme Leblanc, enseignante en PEI au 1<sup>er</sup> cycle, elle précise ne pas voir de problème vestimentaire. Selon elle, il n'y a pas d'urgence ou nécessité absolue d'avoir un uniforme complet.

Sur la question de la sécurité des élèves, quelques parents interrogent la direction sur les moyens utilisés par les autres écoles secondaires publiques dont les élèves ne portent que le haut de l'uniforme (Barat, Gravel, Père Marquette). M. Roy répond que Père-Marquette est plus proche de la réalité de Jeanne-Mance, qui sont également aux prises de problèmes d'intrusion de personnes extérieures. D'après M. Roy, Père-Marquette flirterait aussi avec l'idée de l'uniforme complet.

Mme Saldana précise qu'en adaptation scolaire, elle n'a pas été témoin de remarques désobligeantes entre élèves quant aux tenues vestimentaires des élèves. Elle dit sentir les regards mais ne peut pas extrapoler. M. Roy précise que lorsque les étudiants ont été consultés dans les autres écoles sur le port complet de l'uniforme, 10 à 15% des étudiants étaient pour contre 27% des élèves à Jeanne-Mance pour le port de l'uniforme complet. Et M. Roy s'interroge sur ce pourcentage s'il avait été précisé aux élèves qu'ils seraient impliqués dans le choix de l'uniforme.

M. Roy demande au CÉ de voter avec la question suivante : Approuvez-vous le principe d'un uniforme complet dont la collection serait choisie par les élèves ?

Quelques parents réagissent à la question posée en stipulant qu'elle est biaisée parce qu'elle lie l'approbation de l'uniforme complet et le fait que la collection soit choisie par les élèves. Les parents interrogent M. Roy sur les deux options. Si la majorité du CÉ vote oui, l'uniforme complet sera adopté à la rentrée 2021 et le choix de la collection se fera en collaboration avec les élèves. Si la majorité du CÉ vote non, il n'y aura pas d'uniforme pour 2021-2022.

Une fois la question reformulée « Approuvez-vous le principe d'un uniforme complet ? », le CÉ vote : 5 voix pour, 5 voix contre. La voix de la Présidente (qui a le droit à une double voix en cas d'égalité des votes) fait adopter l'approbation. Mme Béland demande à la direction pourquoi les représentants d'élèves ne sont pas présents alors qu'ils ont un droit de vote. M. Roy précise que les représentants d'élèves n'ont pas été convoqués parce que pas encore désignés suite à la démission en septembre de la personne en charge de la préparation et du vote du Conseil étudiant. Plusieurs parents (Mme Haiat, M. Da Silveira, Mme Béland, Mme Planquois) évoquent leur malaise quant à la non-représentation des étudiants au CÉ sur un sujet qui les concerne directement alors que le vote de la consultation des étudiants a été clair : 73% ont voté contre le port de l'uniforme complet.

Compte tenu du fait que les étudiants n'ont pas été convoqués ni représentés au CÉ, le vote concernant l'adoption de l'uniforme complet a été reporté à un prochain conseil lorsque les représentants d'étudiants seront représentés au CÉ.

#### **4. Budget de fonctionnement et de formation du CÉ *Approbation***

M. Roy présente le budget de fonctionnement. Est approuvé.

#### **5. Situation financière de l'établissement *Adoption***

M. Roy présente la situation financière de l'établissement. Adopté.

#### **6. Modifications au calendrier scolaire 2020-2021 *Approbation***

11 janvier : journée pédagogique

28/29 janvier : journées de classe

Adoption des modifications au calendrier de Mme Vallières secondé par M. Labranche.

#### **7. Sortie(s) éducative(s) pour approbation *Approbation***

**\*\*Aucune\*\***

#### **8. Courrier de la présidence**

#### **9. Mot du délégué au Comité de parents CSSDM**

Intervention de Mme Fortin, représentante au comité de parents CSSDM. Une lettre au Ministre a été envoyée. Se propose de l'envoyer aux membres du CÉ.

#### **10. Période accordée au public**

##### **10.1 Membres de la communauté**

M. Dusseault fait un point sur la santé mentale des jeunes, qui a été relayée par les médias et rappelle que la Direction de la santé publique fait état d'une forte augmentation des troubles d'anxiété et des idées suicidaires chez les jeunes.

#### **11. Nouvelles de l'école**

- La journée test « tous à distance » du 7 décembre s'est très bien passée. L'école s'est préparée au mieux.
- Les élèves pourront se costumer à Noël avec des couleurs de saison les 15 et 16 décembre 2020
- En échange, ils devront apporter des denrées non périssables
- Journée du lundi : service orthopédagogique disponible. Elle s'est très bien passée. Bonne participation des jeunes.

- Les denrées non-périssables seront données à un organisme communautaire sur le Plateau qui sera en charge de les redistribuer aux familles dans le besoin.

## 12. Varia

**12.1** Mme Béland demande s'il y a possibilité de créer une Fondation pour Jeanne-Mance. M. Roy précise que cela demande une grande participation des parents avec notamment la tenue de deux CA.

Le plus simple est de se rallier à la Fondation centrale qui peut offrir des levées de fonds locales, comme pour une Fondation d'école. Cela revient au même sans la lourdeur administrative.

Le fonds 4 correspond au fonds des parents d'un montant de 54 000 \$ est destiné au profit des élèves. M. Roy précise qu'en tant que directeur, il n'a pas accès à ce fonds-là. L'avantage d'une fondation est qu'elle émet des reçus d'impôts ce que l'école ne peut pas faire. M. Roy rappelle que M.Kadir a fait un don de 20 000 \$ à Jeanne-Mance. Pour le reçu d'impôt, l'école Jeanne-Mance est passée par la Fondation centrale qui prend une commission de 5%.

**12.2** Négociations entre enseignants et gouvernement : lecture par Mme Vallières d'une lettre ouverte rédigée par les enseignants pour une meilleure rémunération notamment. Mme Fortin précise que le Comité des parents en recommande l'appui. Les parents présents au CÉ se prononcent à l'unanimité en faveur des demandes des enseignants dans cette lettre.

Compte-rendu rédigé par Séverine Haïat 2021/01/18